Du registre aux délibérations du conseil Communal de cette Commune a été extrait ce qui suit:

Séance publique du 23 décembre 2025

PRESENTS :
M. J. DEVILLE Bourgmestre-Présidente;
M. CAPRASSE, M. KNODEN, F. MATHURIN,
F. MARVILLE, Echevins
C. FETTEN, J. GUILLAUME, Ph. CARA, C. CRINS,
M. HUET, V. BERTE, F. KETTELLE, M. DEMASY,
A. PIETTE, S. PLENNEVAUX, C. THEIS,
F. GASPARD
Conseillers communaux.
J-Y BROUET, Directeur général.

Projet de délibération

OBJET : **Rapport annuel sur les synergies Commune / CPAS et les économies d'échelles - exercice 2025**
Examen et adoption

Le Conseil Communal,

Vu l'article 26 bis de la Loi organique du 8 juillet 1976 des Centres Publics d'Action Sociale, modifié par le Décret du 19 juillet 2018, intégrant dans ladite Loi le renforcement des synergies entre les Communes et les CPAS ;

Vu le projet de rapport sur les synergies et économies d'échelles ;

Considérant l'avis favorable du CODH en séance du 15 octobre 2025 ;

Considérant l'avis favorable du Comité de concertation en séance du 24 novembre 2025 ;

Vu la présentation effectuée lors de la réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale de ce jour ;

Sur proposition du Collège communal,

Après en avoir délibéré par voix pour, voix contre et abstention ;

DECIDE

D'adopter le rapport annuel relatif aux synergies et économies d'échelles, pour l'exercice 2025.

Fait en séance publique, date que dessus,

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,
(s) J.Y. BROUET

La Bourgmestre,
(s) J. DEVILLE

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Directeur Général,
J.Y. BROUET

La Bourgmestre,
J. DEVILLE